



L’an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le onze décembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	45
Absents :	24	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme GIRARD Nicole	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ANGELETTI Frédérique	Mme GREGOIRE Sylvie	M. NOUVEAU Michel
Mme ARAGONIS Claire	M. JUSTINESY Gérard	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	M. KITAEFF Richard	Mme PIERI Julia
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	Mme PONTET Annie
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme LION-PESQUIES Christine	M. RIVET Jean-Philippe
Mme CRESP Delphine	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SINTES Patrick
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NALLET Christine	M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOREL Félix	ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
M. DERRIVE Eric	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth

Absents excusés :

Mme DAUPHIN Mathilde
Mme MILESI Véronique
Mme ROUX Isabelle
M. SEBBAH Didier

Absents non-excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme PALACIO Céline
M. PEYRARD Jean-Pierre
M. ROUSSET André
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

	République française 2024/ Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 11 décembre 2024

N° 2024-187	POLITIQUE DE LA VILLE / HABITAT – Priorité donnée aux Garanties d’Emprunts des opérateurs de reconstitution de l’offre de logements locatifs sociaux du programme de renouvellement urbain de Cavaillon
-------------	--

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code civil et notamment ses articles 2298 et 2305 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-28 en date du 27 février 2020 portant approbation du PLH 2020-2025 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-128 en date du 15 octobre 2020 approuvant le règlement d’octroi de garantie d’emprunt pour la réalisation de logements sociaux ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 27 novembre 2024.*

Le Programme Local de l’Habitat (PLH) 2020-2025 prévoit que l’agglomération assure la garantie d’emprunt pour la réalisation de logements sociaux neufs et la réhabilitation de logements dans le parc existant à hauteur de 30 % maximum en complément des autres garants, afin de concourir à l’atteinte des objectifs de production de logements fixés dans le programme.

26 opérations de construction et de réhabilitation de 815 logements locatifs sociaux ont d’ores et déjà bénéficié de garanties d’emprunts de l’agglomération.

Les opérations de reconstitution de l’offre des logements démolis dans le cadre du programme de rénovation urbaine de Cavaillon sont concernées par cette mesure d’aide à la production de logements sur le territoire.

L’avenant n°1 de la convention de rénovation urbaine de Cavaillon fixe à 306 le volume de logements à produire au regard des 306 logements à démolir.

Par note en date du 17 juillet 2024, l’ANRU a fixé de nouveaux délais et objectifs pour les opérations de reconstitution de l’offre : fin 2024, 90 % des objectifs doivent être identifiés et 100 % à l’été 2025.

Du respect de ces objectifs, dépend la capacité des partenaires du programme à adopter de nouveaux avenants à la convention de renouvellement urbain.

A ce jour, 218 logements en reconstruction de l’offre des logements démolis ou à démolir sont identifiés, 172 à Cavaillon, 34 à Cheval-Blanc et 12 à Robion.

Le comité de pilotage du NPNRU de Cavaillon a décidé de ramener le volume des démolitions de 306 à 276 par l’abandon de 29 d’entre elles (halls 13 à 15 du bâtiment M du quartier du Docteur Ayme). Cette décision devra être actée par un avenant n°2 à la convention de renouvellement urbain dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le comité de pilotage du NPNRU du 3 octobre 2024 a décidé de ramener l’objectif de production des logements en reconstitution de l’offre hors Cavaillon de 30 à 20 %, prenant ainsi en compte les disponibilités foncières du territoire et la maturité des projets à venir pour de telles opérations à court terme.

Compte tenu de l’enjeu de ces opérations pour la mise en œuvre de la fin du programme, il est proposé de prioriser les garanties d’emprunts octroyées par l’agglomération aux seules opérations de

reconstitution de l’offre jusqu’à l’atteinte des objectifs, et de traduire cette décision par la modification temporaire du règlement d’octroi.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le règlement relatif à l’octroi de garanties d’emprunts modifié temporairement jusqu’à l’atteinte de l’objectif de 276 logements identifiés en reconstitution de l’offre dans le cadre du programme de renouvellement urbain de Cavaillon ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Cavaillon, le 12 décembre 2024

La Secrétaire de séance,
Elisabeth AMOROS

Le Président,
Gérard DAUDET

